

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2013

A une séance ordinaire tenue le 15 avril 2013 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 1, Place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

SONT PRÉSENTS:

Son honneur le maire	Michel Lagacé
Mesdames les conseillères	Lucie Régimbald Bélanger Diane Dufour-Flynn
Messieurs les conseillers	Luc Leblanc Normand Leroux Claude Rodrigue

formant quorum;

EST ABSENT :

Monsieur le conseiller :	Gilles Léonard
--------------------------	----------------

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Le directeur général	Jean Beaulieu
Le greffier	Normand Patrice

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son honneur Monsieur le maire Michel Lagacé procède à l'ouverture de la séance.

**RÉSOLUTION 163-04-2013
ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE: Le projet d'ordre du jour suivant est adopté tel que déposé en retirant le point 13.3:

- 1- **Adoption de l'ordre du jour**
- 2- **Période de question du public (L.C.V. 322)**
- 3- **Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 18 mars 2013**
- 3A- **Dépôt des États financiers 2012**
- 4- **Règlements**

- 4.1- Consultation : projet d'amendement au règlement concernant les PIIA (225-A-03-2013) pour ajouter, les trois paragraphes suivants :

Les grilles des usages et normes par zone : Ces grilles du règlement de zonage 222-2008 font partie intégrante du règlement.

Le plan de zonage : Ce plan de zonage du règlement de zonage 222-2008 fait partie intégrante du règlement.

Le chapitre 21 du règlement de zonage 222-2008, comportant les terminologies, fait partie intégrante du règlement.

- 4.2- Adoption amendement au règlement de zonage (222-N-01-2013) pour agrandir la zone CVG 241 à même la zone HS-242 le long de la rue Principale
- 4.3- Adoption amendement au règlement de zonage 222-2008 (222-O-01-2013) pour retirer la notion de vingt mètres de bande riveraine en périmètre urbain
- 4.4- Adoption : Règlement d'emprunt pour l'acquisition d'un chargeur-souffleur et d'un camion de déneigement (714 840 \$) (384-2013)
- 4.5- Adoption: règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et remboursé par la subvention dans le cadre du programme TECQ (486 738 \$) (383-2013)
- 4.6- Avis de motion : Amendement au règlement relatif à l'enlèvement, au transport et à la disposition des matières résiduelles

5- Soumissions

- 5.1- Résultat des soumissions pour des services professionnels en ingénierie pour la conception, plans, devis et surveillance d'un projet de construction d'un trottoir et égout pluvial sur le côté est de la rue Guindon entre le chemin du Lac Millette et la Rue Principale
- 5.2- Résultat des soumissions balayage de rues printemps 2013

6- Administration et Finances

- 6.1- Autorisation pour la signature d'une entente avec la MRC des Pays-d'en-Haut relative à l'aménagement d'un lien cyclable entre Piedmont, Saint-Sauveur et Morin-Heights
- 6.2- Assurance collective : Renouvellement de la couverture d'assurance collective pour le personnel et les élus en date du 1^{er} mai 2013
- 6.3- Autorisation pour la signature de l'entente de partage des responsabilités relatives à l'ingénierie pour le projet de prolongement de réseaux souterrains de distribution de services publics pour le sommet la Marquise.
- 6.4- Subvention supplémentaire à la Chambre de Commerce pour l'achat d'équipements et l'organisation des activités dans le parc Georges-Filion
- 6.5- Certificat du trésorier présentant la liste des chèques à émettre

7- Sécurité publique

- 7.1- Participation au programme de CSR (capture-stérilise-relâche) pour le contrôle des félins errants
- 7.2- Répartition des services spécialisés sur le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut et établissement d'une tarification à ce sujet
- 7.3- Paiement à la Sûreté du Québec de la quote-part 2013 de la Ville de Saint-Sauveur

8- Travaux publics et génie

- 8.1- Demande à Hydro-Québec pour l'ajout d'un lampadaire de rues intersection Montée Saint-Elmire et chemin des Fougères (TP-81-02-13)
- 8.2- Mandat à l'Union des Municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage des chaussées
- 8.3- Demande au Ministère des Transports pour l'installation d'une traverse de piétons sur le chemin du Lac Millette au niveau d'Habitat Saint-Sauveur

9- Environnement -

10- Urbanisme *(10.1 à 10.16 : Attendu les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa rencontre du 3 avril 2013)*

- 10.1- 2 556, chemin Jean-Adam : Persiennes, plans 2013-047
- 10.2- 777, chemin du Lac-Millette : Construction en pente, plans 2013-049
- 10.3- 105 L, avenue Guindon : « Les Factoreries » Nouvelle construction, plans 2013-050
- 10.4- 75, avenue de la Gare, bloc P : « Starbuck's » Aménagement paysager, plans 2013-051
- 10.5- 150, chemin du Lac-Millette : « Gap » Nouvelle construction, plans 2013-052
- 10.6- 175, chemin Jean-Adam, local 104 : « Del Sol » Enseignes suspendue et communautaire, plans 2013-053
- 10.7- 200, rue Principale, local 17 : « Cuisines Saint-Sauveur » Enseigne communautaire, plans 2013-054
- 10.8- 70, avenue de la Gare : « Dollarama » Enseigne suspendue, plans 2013-055
- 10.9- 1 000, chemin Avila, local 1D : « Second Cup » Enseignes à plat et projetante, plans 2013-056
- 10.10- 50, rue Principale : « Quality Inn & Suites » Enseigne à plat, plans 2013-064
- 10.11- 25, avenue de la Gare : « Kim coiffure » Enseigne suspendue, plans 2013-057

- 10.12-261, rue Principale, local 2 : « Sculpture du Lac » Enseigne projetante, plans 2013-058
- 10.13-200, rue Principale, local 3 : « Galerie art et belles choses » Auvent et enseigne suspendue, plans 2013-059
- 10.14-Chemins Jean-Adam et Lac-Millette : « Factoreries Tanger » Structures communautaires, plans 2013-060
- 10.15-2 379, chemin Jean-Adam : « Garage Laflamme » Enseigne à plat, plans 2013-062
- 10.16-Dérogation mineure accord de principe 10, avenue Lafleur Sud : « 9268-2665 Québec inc. » Plans 2013-063
- 10.17-Dérogation mineure 44, avenue des Buses : Plans 2013-044 *Période de question sur la dérogation mineure seulement*
- 10.18-Dérogation mineure 61-63, rue Robert : Plans 2013-045 *Période de question sur la dérogation mineure seulement*
- 10.19-Dérogation mineure 1718 Baie-du-Lac Plans 2013- 046 *Période de question sur la dérogation mineure seulement*
- 10.20-Dépôt et présentation des statistiques de construction au 31 mars 2013

11- Vie Communautaire

12- Ressources Humaines

- 12.1- Employés salariés temporaires service des travaux publics et génie
- 12.2- Employé salarié temporaire service d'urbanisme
- 12.3- Employé salarié temporaire préposé aux installations récréatives
- 12.4- Employé temps partiel de préposé au comptoir de prêt de livres à la bibliothèque
- 12.5- Création d'un poste d'agent technique au service des travaux publics et génie
- 12.6- Étudiants pour l'équipe d'animation été 2013

13- Correspondance

- 13.1- Souper bénéfice au profit du Garde-Manger des Pays-d'en-Haut : la Ville se procure quatre (4) billets à titre de soutien au Garde-Manger des Pays-d'en-Haut
- 13.2- Souper bénéfice pour la Fondation pour la réussite des élèves de la CSL : Comme par les années passées, la Ville se procure deux (2) billets à titre de soutien à la Fondation.
- 13.3- ~~Résolution de la Conférence des Élus des Laurentides (CRÉ) s'opposant au projet de fusion des agences de santé et des services sociaux des Laurentides avec Laval et Lanaudière~~

- 13.4- Souper au profit de la Sclérose en Plaques section Laurentides (24 avril 2013) Comme par les années passées, la Ville se procure deux (2) billets à titre de soutien à la Fondation
- 13.5- Souper de gala au profit de ICI par les arts Comme par les années passées, la Ville se procure un (1) billet à titre de soutien à la Fondation
- 13.6- Demande d'aide financière du Festival des Arts de Saint-Sauveur pour la réfection du chapiteau
- 13.7- Demande d'aide financière du Musée du Ski
- 13.8- Boissons énergisantes et édifices municipaux
- 14- Points nouveaux**
- 14.1- Annulation de constat d'infraction 6 avenue Turcot (URB-2013-002)
- 14.2- Annulation de constat d'infraction 727 chemin des Pins est (URB-2013-008)
- 14.3- Demande à Hydro-Québec pour l'ajout d'un lampadaire Grande Corniche
- 14.4- Paiement de factures pour les services d'un agent de liaison du Conseil Régional en Environnement dans le cadre du programme Bleu Laurentides
- 14.5- Paiement pour l'acquisition d'une pompe pour remplacer une pompe à la station de pompage des égouts
- 14.6- Dérogation mineure accord de principe 95 de l'Église lot 2 314 882
- 15- Période de question du public (L.C.V. 322)**
- 16- Levée de l'assemblée**

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

RÉSOLUTION 164-04-2013 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA** **SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2013**

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2013 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2013 est approuvé tel que déposé.

COMMENTAIRE 165-04-2013
DÉPÔT - RAPPORT FINANCIER ANNÉE 2012

ATTENDU : L'avis public publié le 3 avril 2013 à l'effet que serait déposé le rapport financier 2012 à l'assemblée du conseil du 15 avril 2013;

ATTENDU : Le dépôt dudit rapport financier par le trésorier de la Ville de Saint-Sauveur;

Le conseil prend acte du dépôt du rapport financier 2012, incluant le rapport du vérificateur pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2012.

COMMENTAIRE 166-04-2013
CONSULTATION PUBLIQUE - PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 225-A-03-2013 AMENDANT
LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PIIA
NUMÉRO 225-2008 DE LA VILLE DE SAINT-SAUVEUR

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 225-A-03-2013 intitulé « Projet de règlement modifiant le règlement concernant les PIIA numéro 225-2008 de la ville de Saint-Sauveur ».

Le conseil met à la disposition des personnes présentes, des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire explique le projet de règlement. Suite à cette présentation, il donne la parole à la salle.

Le greffier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

RÉSOLUTION 167-04-2013
ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 222-N-01-2013 AMENDANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 222-2008

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 21 janvier 2013;

ATTENDU: Qu'un projet de règlement a été adopté par résolution à la séance ordinaire du Conseil tenue le 21 janvier 2013;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 21 janvier 2013;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 18 février 2013;

ATTENDU Qu'un second projet de règlement a été adopté par résolution à la séance ordinaire du Conseil tenue le 18 mars 2013;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le règlement numéro 222-N-01-2013 amendant le règlement de zonage 222-2008 de la Ville de Saint-Sauveur est adopté.

RÉSOLUTION 168-04-2013
ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 222-O-01-2013 AMENDANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 222-2008

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 21 janvier 2013;

ATTENDU: Qu'un projet de règlement a été adopté par résolution à la séance ordinaire du Conseil tenue le 21 janvier 2013;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 21 janvier 2013;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 18 février 2013;

ATTENDU Qu'un second projet de règlement a été adopté par résolution à la séance ordinaire du Conseil tenue le 18 mars 2013;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : Le règlement numéro 222-O-01-2013 amendant le règlement de zonage 222-2008 de la Ville de Saint-Sauveur est adopté.

RÉSOLUTION 169-04-2013
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 384-2013
DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 714 840 \$
POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : Le règlement numéro 384-2013 décrétant un emprunt de 714 840 \$ pour l'acquisition d'un chargeur-souffleur et d'un camion de déneigement est adopté.

RÉSOLUTION 170-04-2013
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 383-2013
DÉCRÉTANT DES DÉPENSES
RELATIVES AU RÉSEAU D'AQUEDUC
ET UN EMPRUNT DE 486 738 \$.

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le règlement numéro 383-2013 décrétant un emprunt de 486 738 \$ et décrétant des dépenses relatives au réseau d'aqueduc est adopté.

AVIS DE MOTION 171-04-2013
RÈGLEMENT NUMÉRO 303-B-2013
AMENDANT LE RÈGLEMENT
RELATIF À L'ENLÈVEMENT, AU TRANSPORT
ET À LA DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Monsieur le conseiller Normand Leroux donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 303-B-2013 amendant le règlement relatif à l'enlèvement, au transport et à la disposition des matières résiduelles. Monsieur le conseiller Normand Leroux demande également dispense de lecture.

RÉSOLUTION 172-04-2013
RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES:
BUREAU DE PROFESSIONNELS :
CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR ET
ÉGOUT PLUVIAL RUE GUINDON

ATTENDU : L'ouverture des soumissions, en référence au mandat de services professionnels pour la conception, plans, devis et surveillance d'un projet de construction d'un trottoir et égout pluvial sur le côté est de la rue Guindon entre le chemin du Lac Millette et la Rue Principale en date du 2 avril 2013 à 11 h;

ATTENDU : Que Madame Joanne Richard et Monsieur Jean Beaulieu agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la municipalité a reçu trois (3) soumissions présentées par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant (incluant les taxes)</u>
Équipe Laurence	12 992,18 \$
Ingemax inc	17 246,25 \$
Les Consultants SM inc	21 270,38 \$

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur des travaux publics et génie en date du 2 avril 2013 ;

ATTENDU : Que l'argent nécessaire pour la présente dépense provient du surplus accumulé de la Ville;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme présentée par Équipe Laurence pour la conception, plans, devis et surveillance d'un

projet de construction d'un trottoir et égout pluvial sur le côté est de la rue Guindon entre le chemin du Lac Millette et la Rue Principale au montant de 12 992,18 \$ taxes incluses est acceptée.

RÉSOLUTION 173-04-2013
RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES:
BALAYAGE DE RUES

ATTENDU : L'ouverture en date du 2 avril 2013 à 10 h 30 des soumissions, pour le balayage de rues au printemps 2013;

ATTENDU : Que Madame Joanne Richard et Monsieur Jean Beaulieu agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la municipalité a reçu deux (2) soumissions présentées par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant (incluant les taxes)</u>
Entretien J.R. Villeneuve	10 393,74 \$
Balais Nomad inc	11 313,54 \$

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur des travaux publics et génie en date du 2 avril 2013 ;

ATTENDU : Que l'argent nécessaire pour la présente dépense provient du surplus accumulé de la Ville;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme présentée par Entretien J.R. Villeneuve pour le balayage de rues au printemps 2013 au montant de 10 393,74 \$ taxes incluses est acceptée.

RÉSOLUTION 174-04-2013
SIGNATURE D'UNE ENTENTE
AVEC LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
AMÉNAGEMENT D'UN LIEN CYCLABLE

ATTENDU Le projet de la MRC des Pays-d'en-Haut pour aménager un lien cyclable entre les municipalités de Piedmont, Saint-Sauveur et Morin-Heights;

ATTENDU Qu'il est nécessaire de procéder à la signature d'une entente entre la MRC et les municipalités concernées;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Monsieur le Maire et le directeur général sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur l'entente relative à l'aménagement d'un lien cyclable entre les municipalités de Piedmont, Saint-Sauveur et Morin-Heights dans le cadre du

projet d'interconnexion, ladite entente faisant partie de la présente résolution comme si reproduite au long.

RÉSOLUTION 175-04-2013
RENOUVELLEMENT – ASSURANCE COLLECTIVE

ATTENDU : Qu'en vertu de l'article 573.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, un contrat d'assurance peut être renouvelé, sans appel d'offres, en autant que le terme de tous les renouvellements n'excède pas cinq ans;

ATTENDU : Que la police d'assurance collective pour les employés et les élus municipaux de Saint-Sauveur a été mise en force le 1^{er} janvier 2009 avec un renouvellement en date du 1^{er} mai de chaque année;

ATTENDU : La proposition de renouvellement de l'Industrielle Alliance pour la période du 1^{er} mai 2013 au 30 avril 2014 représente une augmentation de la dépense de 3.9 %;

ATTENDU : Le rapport au conseil du trésorier en date du 5 avril 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE :

- 1) L'offre de renouvellement présentée par L'Industrielle Alliance est acceptée pour les employés municipaux aux tarifs mensuels suivants :

GARANTIES	TAUX 2013 (\$)
Assurance vie (/1 000 \$)	0.401
Décès/mutilation (/1 000\$)	0.05
Assurance PAC	3.67
Santé ind.	114.71
Santé fam.	338.62
Santé mono.	238.61
Soins dentaires ind.	58.56
Soins dentaires fam.	114.65
Soins dentaires mono.	90.88
Courte durée (/10 \$)	0.919
Longue durée (/100 \$)	2.508

- 2) L'offre de renouvellement présentée par L'Industrielle Alliance est acceptée pour les élus municipaux aux tarifs mensuels suivants :

GARANTIES	TAUX 2013 (\$)
Assurance vie (/1 000 \$)	1.029
Décès/mutilation (/1 000\$)	0.05
Assurance vie PAC	12.77
Santé ind.	104.84
Santé fam.	289.68
Soins dentaires ind.	40.52

RÉSOLUTION 176 -04-2013
ENTENTE DE PARTAGE DES RESPONSABILITÉS
PROJET SOMMET LA MARQUISE

ATTENDU Le projet d'entente de partage des responsabilités relatives à l'ingénierie pour le projet de prolongement de réseaux souterrains de distribution pour le sommet la Marquise présentée par le bureau d'ingénieurs Équipe Laurence;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE: Le directeur général est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur, tout document nécessaire pour le partage des responsabilités relatives à l'ingénierie dans le cadre de la convention pour les réseaux de distribution avec bornes de raccordement communes.

RÉSOLUTION 177 -04-2013
SUBVENTION SUPPLÉMENTAIRE
CHAMBRE DE COMMERCE

ATTENDU que la ville de Saint-Sauveur et la Chambre de commerce de la Vallée de Saint-Sauveur utilisent conjointement le parc Georges-Filion pour la tenue d'activités diverses ;

ATTENDU que la Chambre de commerce doit procéder à l'achat de divers équipements et à la signature de contrats pour les artistes ;

ATTENDU que toutes les activités tenues dans le parc Georges-Filion sont au bénéfice de l'ensemble des citoyens ;

ATTENDU que la Chambre de commerce de la Vallée de Saint-Sauveur est un organisme à but non-lucratif ;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la ville de Saint-Sauveur de soutenir la Chambre de commerce de la Vallée de Saint-Sauveur et de l'aider dans l'achat d'équipements pour le parc Georges-Filion;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE: La ville de Saint-Sauveur verse une subvention supplémentaire de 94 700 \$ pour l'année 2013 afin que la Chambre de commerce de la Vallée de Saint-Sauveur procède à l'achat d'équipements à être installer dans le parc Georges-Filion et ce au bénéfice de l'ensemble des citoyens;

Que cette somme serve également à compléter la programmation des activités en collaboration avec le Service de la vie communautaire ;

Que cette somme de 94 700\$ soit prise à même le budget et que les transferts budgétaires soient réalisés.

RÉSOLUTION 178 -04-2013
APPROBATION – LISTE DES CHÈQUES
À ÉMETTRE

ATTENDU : Le dépôt du rapport au conseil du trésorier en date du 11 avril 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE: La liste des chèques à émettre (nos 32403 à 32695) pour la période du 15 mars au 10 avril 2013 au montant de 827 172,37 \$ est acceptée.

RÉSOLUTION 179-04-2013
PARTICIPATION AU PROGRAMME DE CSR

ATTENDU : Le programme CSR (capture-stérilise-relâche) pour le contrôle de la croissance des félins errants;

ATTENDU : La proposition déposée au conseil municipal pour implanter à Saint-Sauveur ce type de programme de contrôle;

ATTENDU : Que la Ville de Saint-Sauveur est intéressé à participer dans un projet pilote en défrayant les coûts de stérilisation auprès de vétérinaires;

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur général en date du 9 avril 2013;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du budget 2013 de la Ville;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE: La Ville de Saint-Sauveur, dans le cadre du programme CSR (capture-stérilise-relâche), budgète une somme de 2 000 \$ pour l'année 2013 pour défrayer les coûts de stérilisation. Ces argents seront déboursés sur présentation de factures de vétérinaires.

RÉSOLUTION 180-04-2013
RÉPARTITION DES SERVICES SPÉCIALISÉS
SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

ATTENDU L'adoption par la MRC des Pays-d'en-Haut de la résolution CM 64-03-13 ayant pour effet :

- a) D'accepter le projet de répartition des services spécialisés (espaces clos, sauvetage hors route, sauvetage nautique et sauvetage en hauteur), tel qu'étudié lors de la réunion du 6 mars 2013 du CSI et également, la tarification suggérée.
- b) D'intégrer ces dispositions relatives aux services spécialisés à l'actuelle *Entente relative à la protection contre l'incendie et la fourniture mutuelle de services* par l'ajout de l'addenda no 2.

ATTENDU Qu'il est nécessaire pour les parties signataires de l'entente régionale d'assistance mutuelle en sécurité incendie d'entériner l'addenda no 2 de l'entente régionale d'assistance mutuelle en sécurité incendie;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE: Monsieur le Maire et le directeur général sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur l'addenda no 2 de l'entente régionale d'assistance mutuelle en sécurité incendie ledit addenda faisant partie de la présente résolution comme si reproduit au long.

RÉSOLUTION 181 -04-2013
PAIEMENT À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
DE LA QUOTE-PART 2013

ATTENDU La facture reçue pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2013 incluant un ajustement pour l'année 2012 soit un montant total de 3 006 978 \$;

ATTENDU Le rapport au conseil du trésorier en date du 3 avril 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE: Le trésorier soit autorisé à verser au ministre des Finances du Québec les sommes exigées pour les services de la Sûreté du Québec à savoir 1 503 489 \$ le 30 juin 2013 et 1 503 489 \$ le 31 octobre 2013.

RÉSOLUTION 182 -04-2013
DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC
POUR L'INSTALLATION DE LAMPADAIRE

ATTENDU : La recommandation TP-81-02-13 de la Commission des travaux publics et génie émise lors de la rencontre du 7 février 2013;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE: Demande soit faite à Hydro-Québec de procéder avec l'installation d'un lampadaire de rues à l'endroit suivant :

- Angle Montée Saint-Elmire et chemin des Fougères.

RÉSOLUTION 183-04-2013
MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
POUR L'ACHAT DE SEL
DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglçage des chaussées dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les cinq (5) prochaines années;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE : Le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur confirme, comme les lois permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats gérés par l'UMQ pour cinq (5) ans, soit jusqu'au 30 avril 2018 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2017-2018;

QUE : Pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville de Saint-Sauveur devra faire parvenir une résolution de son conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel ;

QUE : la Ville de Saint-Sauveur confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaires aux activités de la Ville, pour les appels d'offres couvrant les saisons 2013-2014 à 2017-2018 inclusivement;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Saint-Sauveur s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Saint-Sauveur s'engage lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin, en remplissant à chaque année la fiche d'information et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville de Saint-Sauveur reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour la saison 2013-2014, ce pourcentage est fixé à 0,9% pour les municipalités membres de l'UMQ et à 1,5% pour les municipalités non membres de l'UMQ. Pour les saisons

subséquentes, ces pourcentages seront fixés annuellement et précisés dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

RÉSOLUTION 184-04-2013
TRAVERSE DE PIÉTONS
SUR LE CHEMIN DU LAC MILLETTE

ATTENDU : Les demandes des locataires de la résidence pour personnes retraitées, Habitat Saint-Sauveur, pour avoir une traverse sécuritaire sur le chemin du Lac Millette entre la résidence et le secteur des Factoreries;

ATTENDU : Qu'il est souhaitable qu'une traverse sécuritaire soit implantée sur le chemin du Lac Millette à ce niveau pour sécuriser la traverse de la rue;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Demande soit faite au Ministère des Transports du Québec de procéder avec l'installation d'une traverse sur le chemin du Lac Millette au niveau de la résidence Habitat Saint-Sauveur soit le 157 Chemin Lac Millette.

RÉSOLUTION 185-04-2013
2 556, CHEMIN JEAN-ADAM : PERSIENNES,
PLANS 2013-047

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0110 présentée le 28 février 2013 pour la propriété du 2556 Chemin Jean-Adam;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 avril 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-047, déposés en soutien à la demande de permis de rénovation du 2556 chemin Jean-Adam.

RÉSOLUTION 186-04-2013
777 CHEMIN LAC-MILLETTE:
CONSTRUCTION EN PENTE,
PLANS 2013-049

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de

permis 2013-130 présentée le 21 février 2013 pour la propriété du 777 chemin Lac-Millette;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 avril 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-049, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour le 777 chemin du Lac-Millette.

RÉSOLUTION 187-04-2013
105 L, AVENUE GUINDON : « LES FACTORIES »
NOUVELLE CONSTRUCTION, PLANS 2013-050

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0082 présentée le 22 février 2013 pour la propriété du 105 L, avenue Guindon ;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU le critère qui prévoit qu'une construction tende à refléter le caractère du milieu bâti et de s'intégrer harmonieusement à son environnement;

ATTENDU le critère qui prévoit que les grandes surfaces vitrées devraient être modulées et reprendre les proportions traditionnelles des ouvertures;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 avril 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal refuse les plans 2013-050, déposés en soutien à la demande de permis de construction, aux motifs suivants :

- La fenestration proposée est importante et s'intègre difficilement à l'architecture prévue, de même qu'à l'environnement bâti existant;
- La toiture s'intègre difficilement à l'environnement bâti existant.

RÉSOLUTION 188-04-2013
75, AVENUE DE LA GARE, BLOC P :

**« STARBUCK'S » AMÉNAGEMENT PAYSAGER,
PLANS 2013-051**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-00864 présentée le 8 novembre 2012 pour la propriété du 75 avenue de la Gare Bloc P;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 avril 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-051, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour le 75 avenue de la Gare bloc P.

**RÉSOLUTION 189-04-2013
150, CHEMIN DU LAC-MILLETTE : « GAP »
NOUVELLE CONSTRUCTION, PLANS 2013-052**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0083 présentée le 22 février 2013 pour la propriété du 150 Chemin du Lac-Millette;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU le critère qui prévoit qu'une construction tende à refléter le caractère du milieu bâti et de s'intégrer harmonieusement à son environnement;

ATTENDU le critère qui prévoit que les grandes surfaces vitrées devraient être modulées et reprendre les proportions traditionnelles des ouvertures;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 avril 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal refuse les plans 2013-052, déposés en soutien à la demande de permis de construction, aux motifs suivants :

- La fenestration proposée est importante et s'intègre difficilement à l'architecture prévue de même qu'à l'environnement bâti existant;
- La toiture s'intègre difficilement à l'environnement bâti existant.

RÉSOLUTION 190-04-2013
175, CHEMIN JEAN-ADAM, LOCAL 104 : « DEL SOL »
ENSEIGNES SUSPENDUE ET COMMUNAUTAIRE,
PLANS 2013-053

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0089 présentée le 28 février 2013 pour la propriété du 175 chemin Jean-Adam local 104;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 avril 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-053, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour le 175 chemin Jean-Adam, local 104.

RÉSOLUTION 191-04-2013
200, RUE PRINCIPALE, LOCAL 17 :
« CUISINES SAINT-SAUVEUR »
ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2013-054

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0109 présentée le 5 mars 2013 pour la propriété du 200 Principale local 17;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 avril 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-054, déposés en soutien à la demande de permis d'autorisation d'affichage, à la condition de retirer la flèche directionnelle pour le 200 rue Principale local 17.

RÉSOLUTION 192-04-2013
70, AVENUE DE LA GARE : « DOLLARAMA »
ENSEIGNE SUSPENDUE, PLANS 2013-055

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de

permis 2013-0085 présentée le 4 mars 2013 pour la propriété du 70 avenue de la Gare;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 avril 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-055, déposés en soutien à la demande de permis de certificat d'autorisation d'affichage pour le 70 de la Gare.

RÉSOLUTION 193-04-2013
1 000, CHEMIN AVILA, LOCAL 1D :
« SECOND CUP » ENSEIGNES À PLAT ET PROJETANTE,
PLANS 2013-056

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0112 présentée le 14 mars 2013 pour la propriété du 1000 chemin Avila local 1D;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 avril 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-056, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour le 1000 chemin Avila local 1D.

RÉSOLUTION 194-04-2013
50, RUE PRINCIPALE : « QUALITY INN & SUITES »
ENSEIGNE À PLAT, PLANS 2013-064

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-00263 présentée le 19 avril 2012 pour la propriété du 50 Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 avril 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-064, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour le 50 Principale.

RÉSOLUTION 195-04-2013
25, AVENUE DE LA GARE :
« KIM COIFFURE » ENSEIGNE SUSPENDUE,
PLANS 2013-057

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0121 présentée le 18 mars 2013 pour la propriété du 25 avenue de la Gare;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 avril 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-057, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour le 25 avenue de la Gare.

RÉSOLUTION 196-04-2013
261, RUE PRINCIPALE, LOCAL 2 :
« SCULPTURE DU LAC » ENSEIGNE PROJETANTE,
PLANS 2013-058

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0115 présentée le 15 mars 2013 pour la propriété du 261 Principale local 2;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 avril 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-058, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour le 261 Principale local 2.

RÉSOLUTION 197-04-2013
200, RUE PRINCIPALE, LOCAL 3 :

« GALERIE ART ET BELLES CHOSES »
AUVENT ET ENSEIGNE SUSPENDUE,
PLANS 2013-059

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0138 présentée le 20 mars 2013 pour la propriété du 200 Principale local 3;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 avril 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-059, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage, à la condition de retirer les formes proposées dans la partie supérieure du support pour le 200 Principale local 3.

RÉSOLUTION 198-04-2013
CHEMINS JEAN-ADAM ET LAC-MILLETTE :
« FACTORIES TANGER » STRUCTURES COMMUNAUTAIRES,
PLANS 2013-060

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 au projet de modification des enseignes communautaires des Factoreries;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 avril 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-060, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage, à la condition d'harmoniser la taille du lettrage utilisé à la plus petite.

RÉSOLUTION 199-04-2013
2 379, CHEMIN JEAN-ADAM :
« GARAGE LAFLAMME » ENSEIGNE À PLAT,
PLANS 2013-062

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013- présentée le 2013 pour la propriété 2379 chemin Jean-Adam;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU les critères d'évaluation prévus à l'article 71 de ce règlement, qui prévoit que toute enseigne apposée sur un bâtiment s'intègre à l'architecture, notamment par sa forme, ses dimensions, ses couleurs et son emplacement;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 avril 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal refuse les plans 2013-062, au motif que l'enseigne proposée s'intègre mal à l'architecture du bâtiment pour le 2379 chemin Jean-Adam.

RÉSOLUTION 200-04-2013
DÉROGATION MINEURE ACCORD DE PRINCIPE
10 LAFLEUR SUD:
PLANS 2013-063

ATTENDU l'application du règlement sur les dérogations mineures no 228-2008 à la demande de dérogation mineure présentée le 27 mars 2013 pour la propriété du 10 Lafleur sud;

ATTENDU les critères d'évaluation de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 avril 2013, de ces critères d'évaluation du règlement, en lien avec la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve en principe une dérogation mineure à l'article 150 du règlement de zonage no 222-2008, visant à autoriser une allée d'accès d'une largeur de 4,5 m au lieu de 6 m pour le 10 Lafleur sud.

RÉSOLUTION 201-04-2013
DÉROGATION MINEURE 44, AVENUE DES BUSES :
PLANS 2013-044

ATTENDU : La résolution 148-03-2013;

ATTENDU : L'avis public publié le 3 avril 2013;

ATTENDU : Qu'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La demande de dérogation mineure est accordé visant à régulariser une marge latérale du côté sud de 4,8 m au lieu de 5 m pour le bâtiment principal contrairement à l'article 112 du règlement de zonage no 222-2008.

Le tout pour la propriété localisée au 44, avenue des Buses, tel qu'illustré au plan numéro 2013-044 et tel que montré sur le plan et certificat de localisation préparé par monsieur Jean-Francis Blondin A.G. le 27 octobre 2011, minutes 3920.

RÉSOLUTION 202-04-2013
DÉROGATION MINEURE 61-63, RUE ROBERT :
PLANS 2013-045

ATTENDU : La résolution 149-03-2013;

ATTENDU : L'avis public publié le 3 avril 2013;

ATTENDU : Qu'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE : La demande de dérogation mineure est accordé visant à régulariser la subdivision d'un terrain, possédant une habitation de type juxtaposé, résultant en un terrain ayant une superficie inférieure à 440 m² contrairement à l'article 27 du règlement de lotissement 223-2008.

Le tout pour la propriété localisée au 61-63, rue Robert, tel qu'illustré au plan numéro 2013-045 et tel que montré sur le plan et certificat de localisation préparé par madame Sylvie Filion A.G. le 19 février 2013, minutes 3980.

RÉSOLUTION 203-04-2013
DÉROGATION MINEURE
1 718, CHEMIN DE LA BAIE-DU-LAC
PLANS 2013-046

ATTENDU : La résolution 150-03-2013;

ATTENDU : L'avis public publié le 3 avril 2013;

ATTENDU : Qu'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : La demande de dérogation mineure est accordé visant à régulariser une marge latérale du côté sud-est variant de 2,53 à 4,3 m, au lieu de 5 m pour le bâtiment principal contrairement à l'article 112 du règlement de zonage no 222-2008.

Le tout pour la propriété localisée au 1 718, chemin de la Baie-du-Lac, tel qu'illustré au plan numéro 2013-046 et tel que montré sur le plan et certificat de localisation préparé par monsieur Roch Labelle A.G. le 3 août 1989, minutes 4350.

COMMENTAIRE 204-04-2013
STATISTIQUES DE CONSTRUCTION - DÉPÔT

Les statistiques de construction du mois de mars 2013 sont déposées auprès des membres du conseil. Il y a eu 28 permis d'émis dans le secteur résidentiel pour un total de 951 000 \$ et 21 permis d'émis dans le secteur commercial pour un total de 1 195 000 \$ soit un total à date en 2013 de 4 711 000 \$ comparativement à 3 559 000 \$ pour la même période en 2012.

RÉSOLUTION 205-04-2013
EMBAUCHE EMPLOYÉS SALARIÉS TEMPORAIRES
PRÉPOSÉ À L'ÉCOCENTRE

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur des ressources humaines en date du 9 avril 2013;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE : Messieurs Olivier Pelletier Godin et André Lafleur soient embauchés à titre d'aide à l'écocentre pour la période du 5 avril au 30 novembre 2013, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur au taux horaire de 18,63 \$.

L'embauche de Monsieur André Lafleur au poste de préposé à l'écocentre est ratifié et ce à compter du 13 février 2013 pour une durée indéterminée pour remplacer un employé permanent absent en raison de maladie.

RÉSOLUTION 206-04-2013
EMBAUCHE EMPLOYÉS SALARIÉS TEMPORAIRES
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

ATTENDU : Les rapports au conseil du directeur des ressources humaines en date du 27 mars et du 9 avril 2013;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE : Monsieur Jean-Maurice Giguère soit embauché à titre de peintre-débosselleur pour la période du 11 mars au 28 juin 2013, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur au taux horaire de 27,16 \$.

Monsieur François Lecompte soit embauché à titre de journalier-opérateur pour la période du 1^{er} avril au 1^{er} novembre 2013, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur au taux horaire de 21,82 \$.

Monsieur Yvan Bélanger soit embauché à titre de journalier entretien de parcs pour la période du 29 avril au 1^{er} novembre 2013, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur au taux horaire de 17,57 \$.

Monsieur Daniel Chartrand soit embauché à titre de mécanicien pour la période du 27 mai au 6 septembre 2013, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur au taux horaire de 27,16 \$.

Madame Dominique Guay soit embauché à titre d'horticultrice pour la période du 1^{er} avril au 1^{er} novembre 2013, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur au taux horaire de 23,61 \$.

Monsieur Nicolas Andrus soit embauché à titre d'horticulteur pour la période du 15 avril au 25 octobre 2013, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur au taux horaire de 23,61 \$.

Monsieur Sébastien Thibault soit embauché à titre de journalier entretien de parcs pour la période du 29 avril au 25 octobre 2013, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur au taux horaire de 17,57 \$.

Monsieur Sébastien Langevin soit embauché à titre de journalier entretien de parcs pour la période du 29 avril au 25 octobre 2013, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur au taux horaire de 17,57 \$.

RÉSOLUTION 207-04-2013
EMPLOYÉ SURNUMÉRAIRE
SERVICE D'URBANISME

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur des ressources humaines en date du 9 avril 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Madame Lise Martin soit embauché à titre de technicienne en urbanisme pour la période du 8 avril au 15 septembre 2013 le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur au taux horaire de 29,15 \$.

RÉSOLUTION 208-04-2013
EMPLOYÉ SURNUMÉRAIRE
PRÉPOSÉ AUX INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur des ressources humaines en date du 9 avril 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Monsieur Claude Richer soit embauché à titre de préposé aux installations récréatives pour la période du 13 mai au 14 octobre 2013 le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur au taux horaire de 16,45 \$.

RÉSOLUTION 209-04-2013
CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE
AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

ATTENDU : La recommandation de la Commission des travaux publics et génie portant le numéro TP-102-04-2013 émise lors de la réunion du 4 avril 2013;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur des ressources humaines en date du 10 avril 2013;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE : La Ville procède avec la création d'un nouveau poste de journalier-opérateur-agent technique avec l'échelle de salaire suivante :

- 0 à 12 mois de service 23,08 \$ /heure
- 12 à 36 mois de service 23,98 \$ /heure
- 36 `mois et plus de service 26,94 \$ /heure

Monsieur Pierre-Alexandre Paquette soit promu pour occuper ce poste selon les conditions de la convention collective en vigueur au taux horaire de 26,94 \$.

RÉSOLUTION 210-04-2013
EMPLOYÉ SURNUMÉRAIRE
AU PRÊT DE LIVRES À LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU La création d'un poste à temps partiel de préposé au comptoir de prêt à la bibliothèque;

ATTENDU Les entrevues avec différentes candidates le 2 avril 2013;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur des ressources humaines en date du 9 avril 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur retienne les services de Madame Diane Chauret pour occuper le poste de préposé au comptoir de prêt à la bibliothèque à temps partiel soit 8h75/semaine selon la convention collective présentement en vigueur.

RÉSOLUTION 211-04-2013
ENGAGEMENT DES ÉTUDIANTS – ÉTÉ 2013
SERVICE DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU : La recommandation de la Commission de la Vie Communautaire portant le numéro VC-06-04-2013 émise lors de la réunion du 3 avril 2013;

ATTENDU : Le rapport au conseil de la directrice du Service de la vie communautaire en date du 05 avril 2013;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve l'embauche des étudiants suivants pour l'été 2013 auprès du Service de la vie communautaire, à savoir :

- Animateurs**
- Raphaël Désy
 - Olivier Désy

- Alexandre Forget
- Sarah Lacombe-Guay
- Annie-Claude Piette Robitaille
- Gabriel Berthiaume
- Daniella Vilaire
- Jessica Girouard
- Phylippe Goyette
- Katia Lemieux
- Corinne Pelletier
- Dominique Breault
- Benjamin Brennan
- Catherine Dulude
- Claudia Frigon
- Benoît Dandurand

RÉSOLUTION 212-04-2013
SOUPER BÉNÉFICE AU PROFIT
DU GARDE-MANGER DES PAYS-D'EN-HAUT

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 21 mars 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal entérine l'achat de quatre (4) billets pour le souper au profit du Garde-Manger des Pays-d'en-Haut qui s'est tenu le 2 avril 2013 et ce, à raison de 175 \$ le billet (taxes incluses).

RÉSOLUTION 213-04-2013
FONDATION POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 9 avril 2013;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise l'achat de deux (2) billets pour le souper au profit de la réussite scolaire des élèves de la Commission scolaire des Laurentides qui se tiendra le 25 avril 2013 et ce, à raison de 100 \$ le billet (taxes incluses).

RÉSOLUTION 214-04-2013
SOUPER BÉNÉFICE :
SCLÉROSE EN PLAQUES SECTION LAURENTIDES

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 9 avril 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise l'achat de deux (2) billets pour le souper bénéfique pour la Sclérose en Plaques section Laurentides qui se tiendra le 24 avril 2013 et ce, à raison de 100 \$ le billet (taxes incluses).

RÉSOLUTION 215-04-2013
SOUPER BÉNÉFICE :
FONDATION ICI PAR LES ARTS

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 9 avril 2013;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise l'achat d'un (1) billet pour le souper bénéfice de la Fondation ICI par les arts qui se tiendra le 29 avril 2013 et ce, à raison de 125 \$ le billet (taxes incluses).

RÉSOLUTION 216-04-2013
SUBVENTION FESTIVAL
DES ARTS DE SAINT-SAUVEUR

ATTENDU Que le Festival des Arts de Saint-Sauveur doit procéder à la réfection de son chapiteau;

ATTENDU Que Le Festival des Arts doit investir une somme de 90 000 \$ dans cette réfection;

ATTENDU La demande du Festival des Arts pour que la Ville de Saint-Sauveur participe à la réfection du chapiteau;

ATTENDU Qu'en 2012 la Ville de Saint-Sauveur a remis une somme de 16 000 \$ au Festival pour assister à la réfection du chapiteau;

ATTENDU Le rapport au conseil du greffier en date du 9 avril 2013;

ATTENDU Que les argents pour la présente dépense proviennent du surplus accumulé de la Ville;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur remette au Festival des Arts de Saint-Sauveur la somme de 3 000 \$ à titre de subvention pour assister à la réfection du chapiteau.

RÉSOLUTION 217-04-2013
DEMANDE DE SUBVENTION
MUSÉE DU SKI

ATTENDU : La demande d'aide financière présentée par le Musée du Ski pour les assister dans les dépenses d'opérations;

ATTENDU : Le rapport du greffier en date du 9 avril 2013;

ATTENDU Que les argents pour la présente dépense proviennent du surplus accumulé de la Ville;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise la remise d'une aide financière au montant de 7 000 \$ au Musée du Ski pour l'année 2013.

RÉSOLUTION 218-04-2013
BOISSONS ÉNERGISANTES ET ÉDIFICES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE les habitudes de vie sont fortement influencées par l'offre alimentaire des différents lieux et que les municipalités ont un rôle prépondérant dans la mise en place d'environnements alimentaires sains;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'obésité est préoccupant et que cette condition affecte la santé, la qualité de vie et le bien-être de la population, en plus d'engager des coûts sociaux importants;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec ne peut enrayer à lui seul l'épidémie d'obésité et doit compter sur la contribution des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire s'impliquer activement en matière de promotion de la santé et du bien-être en aidant les citoyens à adopter un mode de vie sain;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs établissements municipaux, dont les lieux sportifs et récréatifs, sont fortement fréquentés par les enfants et les adolescents;

CONSIDÉRANT QUE la consommation de boissons énergisantes peut présenter des risques pour la santé chez certains groupes de la population, dont les enfants et les adolescents;

CONSIDÉRANT QUE, à l'instar de plusieurs organisations oeuvrant en santé publique, la municipalité est préoccupée par la consommation grandissante de boissons énergisantes par les jeunes;

CONSIDÉRANT QUE la consommation de boissons énergisantes lors de la pratique d'un sport peut présenter des risques pour la santé et que, par conséquent, la vente de telles boissons est incohérente dans les lieux destinés à l'activité physique;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : La vente de boissons énergisantes ne soit pas autorisée dans les établissements municipaux de la Ville et durant les activités parrainées par la Ville de Saint-Sauveur.

RÉSOLUTION 219-04-2013
ANNULATION DE CONSTAT D'INFRACTION
6 AVENUE TURCOT

ATTENDU Le constat d'infraction émis par le service d'urbanisme à l'encontre de l'immeuble du 6 Avenue Turcot;

ATTENDU : La recommandation de la Commission d'urbanisme portant le numéro SU-07-04-13 émise lors de la réunion du 3 avril 2013;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE La directrice du service de l'urbanisme est autorisée à annuler le constat d'infraction URB-2013-002 pour le 6 avenue Turcot puisque la situation a été corrigée.

RÉSOLUTION 220-04-2013
ANNULATION DE CONSTAT D'INFRACTION
727 CHEMIN DES PINS EST

ATTENDU Le constat d'infraction émis par le service d'urbanisme à l'encontre de l'immeuble du 727 chemin des Pins est;

ATTENDU : La recommandation de la Commission d'urbanisme portant le numéro SU-06-04-13 émise lors de la réunion du 3 avril 2013;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE La directrice du service de l'urbanisme est autorisée à annuler le constat d'infraction URB-2013-008 pour le 727 chemin des Pins est puisque la situation a été corrigée.

RÉSOLUTION 221 -04-2013
DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC
POUR L'INSTALLATION DE LAMPADAIRE

ATTENDU : La recommandation TP-98-04-13 de la Commission des travaux publics et génie émise lors de la rencontre du 4 avril 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE: Demande soit faite à Hydro-Québec de procéder avec l'installation d'un lampadaire de rue à l'endroit suivant :

- Rond-point de la Grande-Corniche.

RÉSOLUTION 222-04-2013
PAIEMENT DE FACTURES POUR LES SERVICES
D'UN AGENT DE LIAISON DE BLEU LAURENTIDES

ATTENDU Que le programme Bleu-Laurentides, piloté par le Conseil Régional de l'Environnement des Laurentides, offre de l'accompagnement aux municipalités en matière de protection des lacs;

ATTENDU l'engagement de la Ville de Saint-Sauveur de participer au programme pour l'été 2013;

ATTENDU que les frais requis par le CRE Laurentides sont de 17 000\$ avant taxes;

ATTENDU Le rapport au conseil de la directrice du service de l'environnement en date du 10 avril 2013;

ATTENDU Que les argents pour la présente dépense proviennent du budget 2013 de la Ville de Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE Le trésorier soit autorisé à remettre au Conseil Régional de l'Environnement des Laurentides la somme engagée sur la base des trois (3) versements suivants :

- Avril 2013 : 9 772,88 \$ taxes incluses
- 8 juillet 2013 : 7 818,30 \$ taxes incluses
- 1^{er} novembre 2013 : 1 954,57 \$ taxes incluses

RÉSOLUTION 223-04-2013
PAIEMENT POUR L'ACQUISITION D'UNE POMPE

ATTENDU La résolution 674-12-2012 adoptée par le conseil de la Ville de Saint-Sauveur lors de l'assemblée du 17 décembre 2012 autorisant le remplacement d'une pompe à la station de pompage des égouts numéro 1 le long du chemin du Lac Millette;

ATTENDU le rapport au conseil du trésorier en date du 10 avril 2013;

ATTENDU Que les argents pour la présente dépense proviennent du surplus accumulé de la Ville de Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE Le trésorier soit autorisé à effectuer le paiement d'une somme de 19 608,13 \$ à la firme Xylem pour l'acquisition de la dite pompe.

RÉSOLUTION 224-04-2013
DÉROGATION MINEURE ACCORD DE PRINCIPE
95 DE L'ÉGLISE

ATTENDU l'application du règlement sur les dérogations mineures no 228-2008 à la demande de dérogation mineure présentée pour la propriété du 95 de L'Église;

ATTENDU les critères d'évaluation de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance extraordinaire du 11 avril 2013, de ces critères d'évaluation du règlement, en lien avec la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve en principe une dérogation mineure à l'article 150 du règlement de zonage no 222-2008 visant à autoriser une allée d'accès d'une largeur de 4,24 m au lieu de 6 m ainsi qu'à l'article 159 du même règlement, visant à autoriser aucune distance entre l'allée et le bâtiment plutôt que 0,6 mètre.

Le tout pour la propriété localisée au 95, avenue de l'Église, tel qu'illustré aux plans 2013-066 et tel que montré sur le plan et certificat de localisation préparé par monsieur Roch Labelle A.G. le 4 avril 2013, minutes 12 103.

RÉSOLUTION 225-04-2013
DÉMISSION TECHNICIENNE EN LOISIRS
DE LA VILLE DE SAINT-SAUVEUR

ATTENDU : Que Madame Marilyne Lortie a remis sa démission du poste de technicienne en loisirs auprès du service de la vie communautaire de la Ville de Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE :

- 1) Le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur accepte à regret la démission de Madame Marilyne Lortie;
- 2) Des remerciements soient transmis à Madame Marilyne Lortie pour l'excellent travail effectué durant plusieurs années de service à la vie communautaire de la Ville de Saint-Sauveur et que des meilleurs vœux de succès lui soient adressés pour ses projets de carrière futurs.

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

RÉSOLUTION 226-04-2013
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La séance soit levée.

Normand Patrice
Greffier

Michel Lagacé
Maire